

## **60<sup>ème</sup> anniversaire des Conventions de Genève : Le temps de la retraite n'est pas encore venu**

***« Nous n'avons pas besoin de réinventer le Droit International Humanitaire. Les Conventions de Genève demeurent le fondement de la tentative de l'humanité de limiter le coût brutal de la guerre. Ce dont nous avons maintenant besoin c'est que ces principes soient appliqués de manière cohérente et vigoureuse. »***

**Nicolas Vercken, responsable de plaidoyer « conflits »  
à Oxfam France – Agir ici**

### **Sommaire**

- Un constat accablant
- L'appel d'Oxfam International
- Commentaire d'Oxfam France – Agir ici sur l'engagement de la France en faveur du droit international humanitaire
- Eclairages d'Oxfam International sur le Droit international humanitaire en Afghanistan
- Eclairages d'Oxfam International sur le Droit international humanitaire en République Démocratique du Congo
- Eclairages d'Oxfam International sur le Droit international humanitaire dans le Territoire palestinien occupé / Israël

## 60<sup>ème</sup> anniversaire des Conventions de Genève Le temps de la retraite n'est pas encore venu

**Les Conventions de Genève, pierre angulaire du droit international humanitaire, ont 60 ans cette semaine. Clés de voûte du Droit International Humanitaire, elles constituent l'instrument juridique le plus reconnu et ratifié à travers le monde :**

1. Elles garantissent tout particulièrement la protection des personnes qui ne participent pas à la guerre, ou des personnes qui ne sont plus en mesure de combattre, parmi lesquelles les civils, les travailleurs humanitaires, les personnes malades et blessées.
2. Elles interdisent l'usage délibéré de la violence à l'encontre de ces non combattants, dont les formes les plus extrêmes sont le meurtre, la torture ou l'acte de violence sexuelle.
3. Elles interdisent toute violence dont l'impact sur les non combattants serait disproportionné comparée aux objectifs militaires légitimes des parties belligérantes.
4. Elles se prononcent en faveur de la prise de sanctions à l'égard des responsables de ces violations.

### Un constat accablant

De l'Afghanistan à la République démocratique du Congo en passant par les jungles de Colombie, Oxfam est témoin de graves exactions où des civils, pris au piège des champs de bataille, sont pris pour cible et où des millions de personnes vulnérables sont privées d'une aide humanitaire urgente du fait des obstructions délibérées à l'acheminement de l'aide, des violences à l'encontre des travailleurs humanitaires et de l'intensité accrue des conflits.

En Afghanistan, les morts de civils ont atteint en 2008 leur plus haut niveau depuis 2001. Durant les six premiers mois de cette année, plus de 1000 civils ont déjà été tués, soit un quart de plus qu'il y a un an.

En RDC, il y a sept mois, une opération conjointe entre Kigali et Kinshasa, soutenue par les Nations unies, a déclenché une spirale de violence à l'encontre des civils, forçant plus de 250 000 personnes à fuir leurs maisons et causant des morts, dans l'indifférence.

Et cette liste tragique se poursuit.

### **Insécurité des populations civiles aux quatre coins de la planète**

- A la fin de l'année 2008, plus de 42 millions de personnes étaient déracinées par les conflits ou les persécutions à l'échelle mondiale.
- En 2006, près de 750 000 personnes sont mortes dans le cadre des seuls conflits en RDC, au Darfour et en Irak.
- Près de 30 conflits perdurent aux quatre coins de la Planète.
- 46 pays pourraient faire face à un risque de conflit plus élevé du fait du changement climatique. L'incapacité à réduire la pauvreté et les inégalités signifie que tous les pays les plus pauvres au Monde ont une chance sur six de sombrer dans la guerre.

**Les Conventions de Genève sont régulièrement violées dans chaque conflit moderne.**

- ♦ Des acteurs étatiques *et* non étatiques tuent des civils.
- ♦ Les Etats ne parviennent pas à protéger leurs populations à la fois de par un manque de capacités *mais aussi* parce qu'ils en ont délibérément fait le choix. Les politiques en faveur de la protection des civils sont trop souvent mises à mal par des intérêts politiques qui s'inscrivent sur le court terme.
- ♦ La "guerre contre le terrorisme" ne permet pas de garantir la protection des civils. En 2006, deux tiers de l'ensemble des nouveaux réfugiés de la Planète venaient d'Irak, d'Afghanistan et le nombre d'attaques perpétrées à l'encontre de l'Europe et du Moyen Orient n'a cessé d'augmenter.
- ♦ Le Conseil de Sécurité de Nations Unies n'est pas parvenu à régler, se mettre d'accord ou bien à agir efficacement au sujet d'un grand nombre de conflits touchant des millions de personnes.



Jeu d'enfant à Harar, en Ethiopie  
© Crispin Hugues / Oxfam

60 ans après leur signature, les principes établis par les Conventions de Genève ne sont toujours pas respectés. Chaque jour, la vie de millions d'innocents est mise en danger ou bouleversée du fait du conflit, c'est pourquoi il est temps que des actions plus efficaces soient mises en œuvre afin de les faire respecter.

Lorsque les parties belligérantes refusent de respecter le Droit International Humanitaire, le Conseil de Sécurité devrait se montrer plus enclin à imposer des sanctions aux leaders politiques et militaires afin de les forcer à coopérer.

**Nous n'avons pas besoin de réinventer le Droit International Humanitaire. Les Conventions de Genève demeurent le fondement de la tentative de l'humanité de limiter le coût brutal de la guerre. Nous avons maintenant besoin que ces principes soient appliqués de manière cohérente et vigoureuse.**

En faisant valoir des « intérêts à protéger », certains pays peuvent être davantage convaincus que respecter les Conventions favorise la réussite politique et militaire d'une opération. La responsabilité morale et légale des Etats de faire tout leur possible pour protéger les civils doit être convertie en un impératif politique. Cela nécessite une forte pression de la société civile et des media pour qu'au final tous les gouvernements élèvent aujourd'hui leurs exigences dans ce domaine, en particulier les cinq membres permanents du Conseil de Sécurité.

C'est aux gouvernements qu'incombe la principale responsabilité politique de garantir le respect du droit international humanitaire. De fortes pressions politiques, combinées à des actions pertinentes menées à temps sur le terrain et des sanctions ciblées contre les principaux responsables d'exactions ont effectivement contribué à réduire des violences. C'est bien de cela qu'il s'agit quand la France entend défendre le principe de la « responsabilité de protéger ». Cependant, le Conseil de Sécurité a trop souvent échoué à adopter les mesures urgentes nécessaires pour protéger les civils et garantir la mise en œuvre effective des Conventions. Aucun calcul géopolitique ne saurait justifier cela.

## Oxfam appelle à :

- Faire de la sécurité des civils la priorité absolue de toute réponse aux conflits.
- Adopter une politique de “tolérance zéro” à propos des crimes de guerre, qu’il s’agisse de mesures menées dans le cadre de la lutte contre le terrorisme ou ailleurs. La vraie épreuve à laquelle les gouvernements devront se confronter n’est pas celle de savoir s’ils sont prêts à condamner leurs ennemis s’ils venaient à violer les droits des populations civiles, mais s’ils sont prêts à condamner leurs alliés.
- Agir beaucoup plus rapidement afin de s’attaquer aux causes qui pourraient faire émerger de nouveaux conflits ou en prolonger d’anciens, y compris la pauvreté et les inégalités, le changement climatique et la prolifération des armes.
- Demander à tous les membres permanents du Conseil de Sécurité de renoncer à l’utilisation de leur droit de veto lorsqu’il est nécessaire de prendre des mesures afin d’empêcher les crimes de guerre, les crimes contre l’humanité, les pratiques de purification ethnique ou encore les génocides.



## Il est possible de changer les choses

La société civile doit s’unir pour former un mouvement mondial pour la promotion des droits des civils afin que les intérêts moraux des Etats quant à la protection des populations civiles soient renforcés.

© Oxfam France

La campagne “**Contrôlez les Armes**”, au sein de laquelle Oxfam s’est engagée aux côtés d’autres organisations de la société civile, a été pionnière dans ce domaine. Aux quatre coins de la planète, la société civile s’est unie afin de faire pression pour qu’un Traité sur le Commerce des Armes voit le jour.

Les personnes participants à la Campagne se sont alliées et l’ONU travaille désormais sur les éléments de langage qui définiront le TCA.

Ce traité sera le meilleur exemple qui permettra d’évaluer dans quelle mesure les Grandes Puissances peuvent travailler ensemble, avec l’appui de la majorité de l’opinion de la Planète afin de se mettre d’accord sur des principes globaux qui garantiraient le respect du Droit International Humanitaire.

**Commentaire d'Oxfam France – Agir ici**  
**sur l'engagement de la France en faveur du droit international humanitaire**

« La France a joué un rôle central pour qu'ait lieu cette année le premier débat au Conseil de Sécurité sur le droit international humanitaire. Pour que les Conventions de Genève continuent d'avoir un sens et un impact dans la vie des plus vulnérables victimes de la guerre, elle doit maintenant joindre le geste à la parole, pour tous les conflits.

Ainsi, elle doit par exemple respecter ses obligations au regard du Droit international de garantir la fin du blocus de Gaza. En effet, en imposant depuis deux ans un blocus à tous les Gazaouis de manière indiscriminée et en poursuivant sa politique de colonisation, Israël perpétue de graves violations du Droit International Humanitaire.

La France, y compris au cours de sa présidence de l'Union européenne, a eu des mots forts pour notamment condamner la poursuite de la colonisation. Il est temps de tirer toutes les conséquences juridiques qu'impliquent la poursuite de la colonisation et de la peine collective que constitue le blocus de Gaza.

En laissant ces violations perdurer, la France contribue à l'affaiblissement global des Conventions de Genève et envoie le signal suivant : le droit international humanitaire peut être bafoué sans conséquences, rendant les civils d'autres pays encore plus vulnérables », a déclaré Nicolas Vercken, responsable de plaidoyer « conflits » à Oxfam France – Agir ici .



Deux enfants ayant fui les combats à Mogadiscio en Somalie, sont arrivés en janvier 2008 au camp de réfugiés « Octobre village » à Burao en Somalie.

La plupart des réfugiés a dû marcher durant des semaines avant d'atteindre ce camp, dans lequel les conditions sont très mauvaises. La nourriture est rare et l'accès aux soins est pratiquement inexistant.

© David Levene



# Eclairages d'Oxfam International sur le Droit international humanitaire en Afghanistan

## Quelques éléments contextuels

Les civils supportent le poids du conflit en Afghanistan depuis maintenant trois décennies. Celui-ci a entraîné la mort de plus de 2 millions d'Afghans et forcé 5 millions d'entre eux à fuir le pays. Les infrastructures de base tout comme les liens unissant les communautés entre elles ont été détruits et la majorité de la population demeure extrêmement vulnérable face à l'insécurité alimentaire, au conflit et aux catastrophes naturelles. Sept ans après la chute des Talibans, le conflit ne cesse de s'intensifier et s'étend désormais à des régions qui étaient auparavant stables, menaçant d'autant plus la vie et les moyens de subsistance des populations Afghanes.

En 2008, le nombre civils morts a atteint son niveau le plus élevé depuis 2001. Au cours de la première moitié de cette année 2009, plus de 1000 civils sont morts, ce qui constitue une augmentation de plus de 25% par rapport à l'année dernière, au cours de la même période. Les conditions humanitaires devraient se détériorer encore davantage en raison de l'augmentation du nombre de troupes, d'opérations militaires et de combats opposant les militaires aux groupes d'opposition armés. Les déplacements de populations devraient également augmenter et atteindre un niveau bien supérieur à l'estimation selon laquelle, au sein du pays, 500 000 personnes auraient été déplacées.

L'espace dédié aux humanitaires s'est nettement amenuisé au cours de ces dernières années. D'après l'ONU, près de la moitié du pays figure parmi les régions "extrêmement risquées" en matière d'opérations humanitaires. La montée des violences et des attaques a largement limité la capacité des ONG à satisfaire les besoins des populations touchées par le conflit. En 2008, 31 travailleurs humanitaires ont été tués, 78 enlevés, et 176 locaux attaqués, forçant ainsi un grand nombre d'ONG à revoir l'ambition de leurs activités à la baisse

## La position d'Oxfam

Oxfam appelle toutes les parties aux conflits à entreprendre des actions significatives afin de faire en sorte que les civils ne soient pas les premières victimes du conflit. De plus, nous appelons les forces militaires à mettre en place des mécanismes de reconnaissance et de compensation qui s'adresseraient à ceux qui ont souffert des opérations militaires internationales.

Oxfam est également préoccupée par l'impact de la montée des violences sur la situation humanitaire, notamment en ce qui concerne l'augmentation du nombre de déplacements et les carences en termes d'accès sécurisé et durable. Les tactiques qui visent à mettre les civils en danger ne sont justifiables sous aucuns prétextes. Oxfam appelle toutes les parties à respecter l'espace humanitaire afin de s'assurer que l'assistance puisse être offerte aux populations qui en ont besoin.



© James Nichols  
Femmes et enfants s'approvisionnant en eau dans le camp de réfugiés 'Rhogani' à la frontière du Pakistan.

## Témoignages de civils

« Les incidents où des civils, y compris des femmes et des enfants, sont tués et où des villages, des maisons et des écoles sont détruits engendrent de nouvelles privations d'ordre économique et anéantissent également tout espoir de reconstruction et de développement de l'Afghanistan.

Ces événements influencent directement notre capacité à assister ceux qui sont dans le besoin ainsi qu'à reconstruire les villages qui ont été extrêmement endommagés par des décennies de guerre et de pauvreté. Ces incidents ont également des effets néfastes sur l'ensemble de la société Afghane. Ils ont un impact négatif en ce qui concerne les efforts de construction de la paix et de renforcement de la sécurité et peuvent contribuer à renforcer la spirale de la violence qui a alimenté le conflit en Afghanistan au cours des 30 dernières années. »

- Témoignages des ONG Afghanes contre les victimes civiles (ANACC)



Cet homme n'était pas militaire, il était un simple citoyen de la société civile quand il a été victime d'une blessure lors de combats à Herat en Afghanistan, en mai 2008.

Il n'a pas été en mesure d'obtenir des soins.

© Fiazah / ACBAR

## Recommandations d'Oxfam

- Les parties au conflit doivent prendre toutes les mesures nécessaires afin de prévenir les dommages causés aux civils
- Toutes les parties au conflit devraient respecter le droit à l'accès à l'aide au regard du DIH et garantir que l'aide peut être distribuée de façon impartiale et indépendante par les acteurs humanitaires sur la base des besoins
- Les forces internationales et Afghanes devraient s'assurer que les acteurs militaires ainsi que leurs possessions se distinguent clairement de la population civile et que toutes les parties adhèrent aux *Principes directeurs pour la coordination et l'interaction des acteurs militaires et humanitaires en Afghanistan*.
- Les forces militaires internationales devraient mettre en place un système unifié pour enquêter sur les allégations de pertes civiles, pour reconnaître les dommages causés et présenter leurs excuses pour ceux-ci, ainsi que pour apporter les formes de compensation appropriées.

# Eclairages d'Oxfam International sur le Droit international humanitaire en République Démocratique du Congo

## Quelques éléments contextuels

Aujourd'hui encore, les femmes sont violées, les enfants sont recrutés dans les rangs des armées et les civils délibérément tués en République Démocratique du Congo.

Le 20 janvier 2009, les armées Rwandaises et congolaises ont lancé une offensive conjointe afin de désarmer les FDLR par la force. L'armée Rwandaise a quitté l'est de la RDC à la fin du mois de février cette année mais l'offensive a été maintenue au Nord Kivu, et continue de s'étendre au Sud Kivu.

D'après les estimations de l'ONU, 800 000 personnes vivant dans le Sud et le Nord Kivu ont été contraintes de fuir dans l'est de la RDC depuis le début de l'année. Ces personnes ont à peu près tout perdu : leur famille, leurs amis, leurs maisons et tous les moyens dont elles bénéficiaient afin de subvenir à leurs besoins.



© Tineke D'haese / Oxfam Solidarité

Janvier 2006, à l'est du Congo : le Centre de santé de Sake, à Goma.

Cette jeune femme, victime d'un viol attend d'accoucher.

Le viol est fréquemment utilisé comme une arme de guerre. Des dizaines de milliers de femmes et de filles ont été violées depuis que les combats ont éclaté en 1998 en République Démocratique du Congo.

## La position d'Oxfam

Il y a sept mois, une offensive menée à l'encontre des FDLR a marqué le début d'une spirale de violence à l'encontre des civils, qui a forcé 800 000 d'entre eux à fuir leurs maisons et a entraîné la mort et des souffrances qui perdurent à l'heure actuelle. Ces événements sont pourtant restés dans l'ombre. A tous les points de vue, cette opération s'est avérée un désastre humanitaire, ignoré par le reste du Monde. Des villageois ont souligné que des milliers de maisons avaient été entièrement brûlées en guise d'attaques de représailles des FDLR. Les pratiques de viols et des pillages, commis par les deux camps, y compris les forces gouvernementales, ont également été soulignées.

La priorité numéro un des forces onusiennes au Congo doit être de protéger la vie des civils. L'ONU doit prendre conscience de toutes les implications que représentent son soutien aux offensives militaires dans les circonstances actuelles.



Toute offensive militaire devrait s'assurer que les risques encourus par les civils sont au plus bas et qu'elle est menée en accord avec le Droit International Humanitaire. Des sanctions adéquates devraient être prises à l'encontre de toute violation du Droit International Humanitaire. Depuis trop longtemps, les abus des droits de l'homme, menés y compris par des soldats du gouvernement, sont restés impunis.



### Témoignages de civils

**Rehema Buera, 52 ans.  
Propriétaire d'un restaurant en RDC**

"J'ai perdu mon mari et quatre de mes enfants à cause de cette guerre. A la suite de l'offensive, des cadavres jonchaient le sol de tout mon village. J'ai trouvé les dépouilles de mon mari et de mes quatre enfants les plus âgés, ils avaient tous reçu une balle dans la tête. Ce jour là, 175 personnes de mon village furent assassinées.

Puis, alors que je fuyais les conflits, j'ai été frappé par une lance. Un prêtre m'a trouvé et m'a emmené à l'hôpital de Goma. Il s'est occupé de mes enfants et les a amenés dans un camp de réfugiés. Deux jours plus tard cet homme a été tué. Son nom était Mwamba. Il a été tué parce qu'il nous a aidés."

© Rankin

Rehema Buera, devant l'objectif du photographe Rankin, en juin 2008

**“Nous considérons nos enfants comme morts : nous savons que nous ne les reverrons plus.”**

### Recommandations d'Oxfam

- 1) Soutenir l'action de la MONUC afin que la protection des civils soit bien sa priorité plutôt que la conduite d'opérations militaires.
- 2) Aider le gouvernement Congolais à prendre des mesures claires pour minimiser les impacts négatifs de Kimia II sur les civils.
- 3) Garantir la mise en œuvre du régime de sanctions actuel sur la RDC afin de punir ceux qui entravent l'aide humanitaire.
- 4) Appuyer le gouvernement congolais pour mener des enquêtes et punir ceux dans les rangs de son armée qui se rendent coupables de graves violations du DIH et des droits humains

## Eclairages d'Oxfam International sur le Droit international humanitaire dans le Territoire palestinien occupé / Israël

### Quelques éléments contextuels

Le gouvernement israélien a réduit de manière régulière les divers types d'approvisionnement de Gaza. Entre février et avril 2009, environ 65% des denrées entrant dans Gaza étaient alimentaires, et 86% de ces denrées étaient restreintes à sept aliments basiques. Les restrictions israéliennes sur l'ouverture des points de passage ont réduit la quantité de biens autorisés à entrer et ont élevé leur coût de transport pour les organisations humanitaires.

La circulation des personnes est également soumise à de lourdes restrictions; celles qui sont autorisées à sortir (principalement les personnes très gravement malades et quelques étudiants) ne représentent qu'une infime minorité de la population. Les contacts directs entre les Palestiniens de Cisjordanie –y compris Jérusalem-Est– et les Palestiniens de Gaza ont été rendus pratiquement impossibles.

L'entrée des travailleurs humanitaires internationaux est régulièrement empêchée, malgré une amélioration de l'accès suite à la période des 80 jours de fermeture totale de Gaza, entre le 4 novembre 2008 et la mi-janvier 2009, lorsque le gouvernement d'Israël a empêché tout accès aux ONG internationales, aux journalistes ainsi qu'aux diplomates étrangers. Les membres du personnel d'Oxfam et des organisations partenaires, titulaires de passeports israéliens, de cartes d'identité de Cisjordanie ou de Jérusalem ne sont toujours pas autorisés à entrer dans Gaza.



© C.Weibel / Oxfam

La "zone tampon", zone située en bordure d'Israël, englobe une partie des terres les plus fertiles de la bande de Gaza. Pourtant, de nombreux agriculteurs ne peuvent plus accéder à leurs champs en raison des soldats israéliens qui ciblent les personnes qui s'approchent de la frontière.

Diab Tarabin est un bédouin agriculteur qui vit très proche de la zone frontalière. Sa maison ainsi que ses équipements agricoles, dont son réservoir d'eau, ont été détruits par des chars israéliens lors de l'opération « plomb durci ». il ne peut plus accéder à ses terres même s'il doit subvenir aux besoins d'une famille de 15 personnes.

### La position d'Oxfam

A travers le bouclage de la Bande de Gaza –suite à la prise de contrôle de Gaza par le Hamas en juin 2007– le gouvernement israélien faillit aux obligations qu'il lui incombe de remplir en tant que puissance occupante. Il donne la priorité à son objectif politique déclaré d'isolation du Hamas aux dépens de son obligation légale d'assurer les besoins de la population sous occupation à Gaza.

En tant que puissance occupante de la Bande de Gaza et de la Cisjordanie (y compris Jérusalem-Est), Israël a la responsabilité première d'assurer le bien-être de la population qui est sous son contrôle. L'Etat a l'obligation légale de protéger les civils palestiniens ainsi que leurs propriétés en territoire occupé, et en particulier d'assurer le respect des normes d'hygiène et de santé publique, l'approvisionnement en nourriture et en assistance médicale, ainsi que de leur faciliter les « plans de secours » (en particulier pour la nourriture, les vêtements et les fournitures médicales) au bénéfice de la population. Par ailleurs, le blocus affecte la population civile de Gaza de manière indiscriminée et constitue une peine collective à l'encontre d'hommes, de femmes et d'enfants, en contradiction avec le Droit international humanitaire.

Pour les signataires des Conventions de Genève, il n'est pas question de choisir s'ils agissent ou non, mais de respecter l'obligation légale qui leur incombe. L'article 1 commun aux quatre Conventions de Genève fait peser sur les Etats parties à un conflit armé ainsi que sur les Etats tiers qui ne sont pas impliqués dans le conflit, l'obligation de respecter et de garantir le respect du Droit international humanitaire. Les Etats tiers ne devraient rien faire qui soit susceptible d'encourager une partie à un conflit à violer le Droit international humanitaire, ni agir de façon à faciliter ces violations.

## **Recommandations d'Oxfam**

Alors qu'Israël continue de violer le Droit international humanitaire, notamment par le biais de sa politique de peine collective et son échec à faciliter l'accès humanitaire, les autres hautes parties contractantes manquent à leurs obligations d'assurer le respect des Conventions de Genève. Comme première étape, les Nations Unies devraient urgemment mettre en place un registre des dommages et destructions causés aux vies de civils et aux infrastructures des deux côtés de la frontière. Par ailleurs, la Communauté internationale doit tenir pour responsables toutes les parties au conflit pour les violations du Droit international humanitaire et des droits de l'homme. Cela nécessite des enquêtes rapides, indépendantes et impartiales sur les allégations de ces violations et la traduction en justice des responsables. La réparation des victimes des violations est également un élément clé.

Sharif Omar, agriculteur de 66 ans, vit à Jayyous, un village au nord de la Cisjordanie. Sa maison se trouve d'un côté du Mur tandis que ses champs se trouvent de l'autre. Il a dû attendre sept mois pour obtenir un permis lui conférant le droit de se rendre sur ses propres terres pour travailler. Ce permis n'est valable que pour une durée de six mois et nécessite donc un renouvellement. Son fils Azzam, homme d'affaires, n'a jamais eu de permis et n'a jamais pu accéder aux terres de la famille. Paradoxalement, Azzam est autorisé à voyager en Israël – il peut se rendre à Tel Aviv mais il n'a pas la permission d'aller sur les terres familiales à Jayyous.



© Tineke D'haese

## **Sur le Mur**

Le 9 Juillet 2004, la Cour internationale de justice (CIJ) a rendu un avis consultatif statuant que la construction du Mur et les colonies implantées en Cisjordanie (y compris à Jérusalem-Est) étaient illégales au regard du Droit international humanitaire et des Droits de l'homme. Cinq ans après les recommandations très claires de la Cour, Israël poursuit la construction de son Mur en Cisjordanie, affectant par là des centaines de milliers de Palestiniens. La communauté internationale n'est pas parvenue à ce qu'Israël se plie au Droit international et assure une protection efficace des Palestiniens.

Depuis la construction du Mur, la paupérisation des communautés et le "dé-développement" sont indéniables en Cisjordanie (y compris à Jérusalem-Est). Même si la Cour internationale de justice a tranché sur l'illégalité du Mur, son édification continue sur les terres palestiniennes, privant les Palestiniens de leurs moyens de subsistance et de leur accès aux services de base. Depuis cinq ans, les différents gouvernements israéliens et la communauté internationale restent sourds aux appels lancés par l'Assemblée générale des Nations Unies. Cette inaction envoie un bien mauvais signal : celui que le droit international peut être bafoué impunément.

Un changement immédiat s'impose. Oxfam International exhorte la communauté internationale à faire preuve de volonté politique et à prendre ses responsabilités au regard du Droit international. Il est temps pour elle de condamner la construction du Mur en Territoire occupé, le régime associé, la colonisation contraire au Droit international humanitaire, ainsi que la confiscation et le contrôle des ressources naturelles – comme la terre ou l'eau – qui modifient *de facto* la composition démographique du Territoire palestinien occupé. Le tout constitue une grave violation du Droit international humanitaire.

© Tineke D'haese



*«Si les Israéliens veulent construire un mur, qu'ils le fassent de leur côté de la ligne verte, pas sur les terres palestiniennes !»* Salah Ajarma, palestinien vivant dans le camp de réfugiés de Aida au nord de Bethléem.

## **Sur les transferts d'armes**

Les Etats membres de l'Union européenne doivent reconsidérer les risques de l'utilisation des armes européennes par Israël dans des violations du Droit international humanitaire, à la lumière des graves allégations de violations au cours de l'opération « plomb durci ». S'ils ne peuvent pas fournir les preuves que ces armes ne faciliteront pas ces violations, ils devraient refuser les licences d'exportation. Oxfam exhorte également tous les Etats à interdire la vente ou le transfert d'armes aux parties sans avoir de véritables garanties efficaces et applicables attestant que ces armes ne seront pas utilisées dans des violations du Droit international humanitaire et des Droits de l'homme.

Les Etats doivent imposer des mesures punitives en cas de violations de ces garanties. Les tirs de roquettes indiscriminés par le Hamas et d'autres groupes palestiniens armés vers les zones de civils au sud d'Israël sont une violation claire du Droit international humanitaire.



mai 2004 - Haiti

**Oxfam France – Agir ici** a vu le jour en 1988 et a choisi la voie de l’engagement citoyen pour lutter contre les injustices mondiales. Début octobre 2006, avec plus de 70 campagnes d’opinion à son actif, Oxfam France - Agir ici est devenu l’affilié français d’Oxfam International. Aujourd’hui, être membre d’Oxfam France - Agir ici, c’est s’engager dans un vaste mouvement décidé à construire un monde plus juste, où les droits humains fondamentaux sont respectés.

#### **Nos engagements :**

- Informer et mobiliser les citoyens, en faisant toute la lumière sur les inégalités à travers le monde et en proposant les moyens de s’impliquer dans de grandes campagnes d’opinion.
- Faire pression sur les décideurs, tant économiques que politiques, pour infléchir leurs positions lorsqu’elles ne répondent pas à une exigence absolue : le respect des droits humains.
- Proposer des solutions concrètes, telles que la signature de traités internationaux ou l’adoption de règles commerciales équitables

**Oxfam International** est une confédération de 13 organisations qui travaillent ensemble dans plus de 100 pays pour trouver des solutions durables à la pauvreté et l’injustice.  
[www.oxfam.org](http://www.oxfam.org)



Oxfam France - Agir ici  
104 rue Oberkampf - 75011 Paris  
+ 33 1 56 98 24 40  
[info@oxfamfrance.org](mailto:info@oxfamfrance.org)